

CERTIFICATION DE FORMATION À LA GESTION ASSOCIATIVE (CFGa)

POUR QUI ?

Le certificat de formation à la gestion associative (CFGa) est délivré aux personnes qui exercent ou souhaitent exercer des responsabilités bénévoles dans la gestion administrative, financière et humaine d'une association

FORMATION THÉORIQUE – 30h

MODULE 1

Les principes fondamentaux de la Loi de 1901

MODULE 2

Evolution du monde associatif et ses Relations avec les pouvoirs publics

MODULE 3

Organisation et gouvernance des associations

MODULE 4

Comptabilité associative

MODULE 5

Les ressources humaines des associations

MODULE 6

Concevoir les projets de l'association

FORMATION PRATIQUE – 20 jours

Projet à mener ou à accompagner dans le cadre d'une association partenaire et encadré par un tuteur dirigeant bénévole ou salarié d'une association.

FINANCEMENT

Le coût de la formation est de 200 € pour les bénévoles (prise en charge possible par votre association)
Vous êtes salarié(e) veuillez nous contacter

Obtention de la certification CFGa

Si tous les modules et le stage pratique sont suivis, cette formation est validée par un certificat de formation à la gestion associative remis par l'organisme de formation s'appuyant l'appréciation du responsable pédagogique et du tuteur de stage pratique.

Cette certification peut servir au titre de la validation des acquis de l'Expérience (VAE) dans les conditions Prévues aux articles L335-5 et L336-6 du code de l'Éducation, ou joint à votre CV en cas de recherche d'emploi

Inscriptions et informations, contactez-nous :
contact@mdavendee.fr - Tél 02 51 41 30 62

1^{er} session avril à juin 2020 – 2^e session octobre à décembre 2020

1 - LE VOLET THÉORIQUE

Module 1 : Principes fondamentaux de la loi de 1901 par rapport aux autres groupements (3h) ;

Contenu :

- La loi de 1901 : une liberté publique et contractuelle, déclinaison de ces principes, des origines à nos jours.
- Le projet associatif par rapport aux autres formes d'organisation de l'économie sociale (scop, mutuelle...)

Module 2 : Evolution du monde associatif et ses relations avec les pouvoirs publics (3h)

Contenu 1 :

- L'approche statistique (données de cadrage)
- La présentation du poids et des enjeux du monde associatif
- La structuration du monde associatif et ses différentes formes juridiques
- Les administrations partenaires (état, collectivités).

Module 3 : Compétence en matière d'organisation et de gouvernance (7h)

Contenu 1:

- L'administration et l'organisation : analyse des statuts et du règlement intérieur.
- Les instances décisionnelles : organisation, fonctionnement et obligation
- Le rôle et la responsabilité des dirigeants associatifs (responsabilité civile et pénale)
- Les démarches administratives de la création et de la vie de l'association

Contenu 2 :

- Les statuts et rôles respectifs des bénévoles, volontaires et salariés
- Le recrutement et la fidélisation des bénévoles
- La valorisation du bénévolat

Module 4 : Compétence en matière de comptabilité et de finances associatives (3h);

Contenu :

- Les deux méthodes comptables: à partie double (sur engagement) et de trésorerie (simple)
- Les documents financiers annuels d'une comptabilité et le Rapport financier (bilan, compte de résultats)
- Le budget prévisionnel
- Demande de subvention et financement public

Module 5 : Compétence en matière de ressources humaines associatives (3h) ;

Contenu :

- Le statut et le rôle des salariés vis-à-vis des bénévoles et dirigeants bénévoles
- La fonction employeur de l'association
- Les obligations d'une association employeuse

Module 6 : Compétence en matière de gestion de projet associatif (7h)

Contenu 1 :

- L'élaboration d'un projet d'activité ou d'événement
- L'élaboration de la communication autour du projet
- L'évaluation du projet

Contenu 2 :

- L'élaboration et le suivi du budget (recherche de financements)
- Sources et mode de financement public et privée (mécénat et sponsoring)

2- VOLET PRATIQUE

Sous forme de stage au sein d'une association, cette phase pratique a pour objectif de se mettre en situation réelle d'exécution, en cerner les exigences, les avantages et les contraintes, développer et professionnaliser ses compétences.

Ce stage est effectuée avec le tutorat d'un dirigeant ou d'un autre bénévole régulier ayant une expérience confirmée du fonctionnement de l'association. Le tuteur doit encadrer, soutenir et faciliter l'expérience pratique du candidat à la formation.

Cette immersion fera l'objet d'une appréciation du tuteur pédagogique portée sur le livret de formation.